



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU S.I.V.E.R.T.**

**de l'Anjou**

**Comité syndical du 12 septembre 2025**

# COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'ANJOU

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 septembre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 5 septembre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

## *Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :*

- Monsieur Dean BLOUIN ..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND ..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Jean-Luc DAVY ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Michel POMMOT ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Marc BAINVEL ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET ..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Xavier DUPONT ..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Patrick PLANTIER ..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Daniel BROSSIER ..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN ..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Yves BOUCHER ..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD ..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHEAUD ..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

## *Etaient excusés :*

- Monsieur Adrien DENIS ..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE ..... Syndicat 3R d'Anjou, donnant pouvoir à Marc BAINVEL
- Monsieur Sébastien BERGER ..... Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire,
- Monsieur Marcel DAVAL ..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUULT ..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME ..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Judith GRIMA ..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

## *Assistaient sans voix délibérative :*

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

Ce comité syndical adopte les délibérations suivantes :

**-Délibération n° 25.28: Adoption du Compte Rendu du comité syndical 27 juin 2025 ;**

**-Délibération n° 25.29 : Approbation d'un avenant n°1 à la convention de Groupement d'Autorités Concédantes – UVE Salamandre -**

**-Délibération n° 25.30 : Adoption de l'avenant n° 1 à la Convention d'Avance en Compte Courant BVER du 21 décembre 2023**

**-Délibération n° 25.31 : Subvention d'une étude pour le développement d'activités économiques et l'optimisation de l'énergie produite autour de l'UVE Salamandre, auprès de la Cci de Maine-et-Loire.**

**-Délibération n° 25.32 : Informations et Questions Diverses.**

*Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,  
Convocation adressée le 05/09/2025  
Compte rendu affiché le 18/09/2025*

**P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 27 Juin 2025**

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 12 septembre 2025  
- Comité Syndical - Délibération n° 25.28**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 septembre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 5 septembre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

|                                  |                                                     |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Dean BLOUIN .....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Yves JEULAND.....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY .....   | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Michel POMMOT.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Madame Christine RICHARD ..... | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Marc BAINVEL .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Yves BERLAND.....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur David GEORGET.....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Xavier DUPONT.....    | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER.....  | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN.....    | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Yves BOUCHER.....     | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Sylvie BEILLARD.....    | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Etaient excusés :***

|                                  |                                                     |
|----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Adrien DENIS.....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur David LAGLEYZE.....   | Syndicat 3R d'Anjou, donnant pouvoir à Marc BAINVEL |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Marcel DAVAL .....    | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Christian RUAUT.....  | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Judith GRIMA.....       | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de suffrages exprimés : 16** (M. LAGLEYZE donnant pouvoir à M. BAINVEL)

**Votes POUR : 16**

**Votes CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20250912-DE\_25\_00440-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

## ***Adoption du Compte Rendu du Comité Syndical du 27 Juin 2025***

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu les délibérations n°25.15 à n°25.27 du 27 juin 2025 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

**Considérant,**

**Monsieur le Président rapporte,**

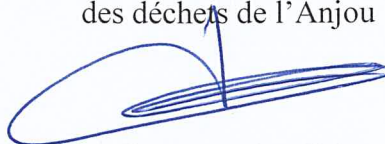
Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2025 concernant l'ensemble des délibérations.

**Le comité syndical décide à l'unanimité :**

**Article Unique : D'adopter Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2025 concernant l'ensemble des délibérations 25.15 à 25.27 (Annexe 1)**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
*U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE*

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20250912-DE\_25\_00440-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

# SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU

\*\*\*

## Séance du 12 septembre 2025 - Comité Syndical - Délibération n° 25.29

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 septembre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 5 septembre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

### *Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :*

|                                   |                                                     |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Dean BLOUIN .....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Yves JEULAND .....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Michel POMMOT .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Madame Christine RICHARD .....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Marc BAINVEL .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Yves BERLAND .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur David GEORGET .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Xavier DUPONT .....    | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER ..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER .....  | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN .....    | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Yves BOUCHER .....     | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Sylvie BEILLARD .....    | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

### *Etaient excusés :*

|                                    |                                                     |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Adrien DENIS .....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur David LAGLEYZE .....    | Syndicat 3R d'Anjou, donnant pouvoir à Marc BAINVEL |
| - Monsieur Sébastien BERGER .....  | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Marcel DAVAL .....      | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Christian RUAAULT ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Didier GUILLAUME .....  | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Judith GRIMA .....        | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

### *Assistaient sans voix délibérative :*

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de suffrages exprimés : 16**

(M. LAGLEYZE donnant pouvoir à M. BAINVEL)

**Votes POUR : 16**

**Votes CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

## **Approbation d'un avenant n°1 à la convention de Groupement d'Autorités Concédantes – UVE Salamandre**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°23.49 du 15 décembre 2023, approuvant la convention portant création d'un GAC

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Le SIVERT de l'Anjou, Angers Loire Métropole, Tours Métropole et la communauté de communes du Pays Sabolien ont conclu ensemble une Convention constitutive d'un Groupement d'Autorités Concédantes (GAC), dans le but de se coordonner, afin de procéder en commun à la conclusion d'un Contrat de Concession, portant délégation de service public, par lequel un délégataire sera chargé de concevoir et réaliser des travaux d'agrandissement (2ème ligne de four), des travaux dits de « revamping » de l'usine actuelle et d'exploiter l'UVE Salamandre dans son ensemble.

Par délibération n°23.49 du 15 décembre 2023, le SIVERT approuvait la convention portant création du GAC.

La Convention et notamment son article 7.1, prévoit un Prix Plafond du traitement des déchets des Autres Membres du GAC (hors Sivert) fixé à 125 euros HT, au-delà duquel les Membres du GAC peuvent librement quitter le GAC à l'issue de la procédure de publicité et de mise en concurrence de la DSP (art. 10.3 de la Convention).

Or la mise en concurrence organisée par le coordonnateur du GAC (le SIVERT) a fait apparaître que l'estimation du coût du traitement des déchets qui a permis d'estimer ce prix plafond avait été réalisée sur la base de perspectives de recettes de valorisation électrique conformes au marché électrique d'alors (études prospectives réalisées au printemps-été 2023) mais supérieures au prix de vente de l'électricité actuel, sur la base duquel les candidats à la DSP sont en mesure de s'engager. Depuis 2023, date d'élaboration de la convention du GAC, le marché de l'énergie électrique a très significativement évolué en tendance baissière.

Adressé en réception en préfecture  
049-254902257-20250912-DE\_25\_00441-DE  
Date de réception : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025



La probabilité selon laquelle le Prix Plafond initialement fixé pourrait être dépassé à l'issue de la remise des offres finales n'est ainsi plus théorique, malgré une concurrence importante. Les Membres du GAC (réunis en COPIL en juillet 2025) souhaitent en conséquence réhausser le Prix Plafond à 140 euros HT, et ainsi réaffirmer leur attachement à voir la procédure de mise en concurrence du Contrat de Concession aboutir dans les conditions économiques du moment acceptables.

Pour sécuriser la conclusion du Contrat de Concession, les Membres du GAC souhaitent également préciser et encadrer le délai pendant lequel l'un des Membres du GAC peut se prévaloir d'un éventuel dépassement du Prix Plafond pour sortir de façon anticipée du Groupement.

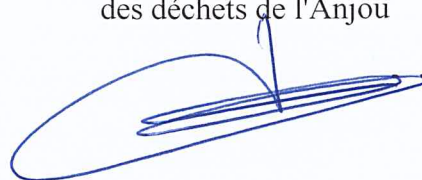
Pour ce faire, un avenant à la Convention GAC est nécessaire, afin d'en modifier l'article 7.1, relatif au Prix plafond, et l'article 10.3, relatif aux modalités de sortie d'un Membre du GAC.

En conclusion, le Comité syndical du SIVERT de l'Anjou décide à l'unanimité :

- **Article premier : D'APPROUVER le rehaussement du Prix plafond prévu par la Convention GAC de 125 euros HT à 140 euros HT et hors TGAP/tonne de déchet traitée et le délai pendant lequel l'un des Membres du GAC peut se prévaloir d'un éventuel dépassement du Prix Plafond pour sortir de façon anticipée du GAC ;**
- **Article second : D'AUTORISER M. le Président à signer l'avenant n°1 à la Convention constitutive du Groupement d'autorités concédantes tel que proposé en annexe 2.**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou





**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 12 septembre 2025  
- Comité Syndical - Délibération n° 25.30**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 septembre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 5 septembre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

- |                                   |                                                     |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Dean BLOUIN .....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Yves JEULAND .....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Michel POMMOT .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Madame Christine RICHARD .....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Marc BAINVEL .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Yves BERLAND .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur David GEORGET .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Xavier DUPONT .....    | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER ..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER .....  | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN .....    | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Yves BOUCHER .....     | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Sylvie BEILLARD .....    | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Etaient excusés :***

- |                                    |                                                     |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Adrien DENIS .....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur David LAGLEYZE .....    | Syndicat 3R d'Anjou, donnant pouvoir à Marc BAINVEL |
| - Monsieur Sébastien BERGER .....  | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Marcel DAVAL .....      | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Christian RUAAULT ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Didier GUILLAUME .....  | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Judith GRIMA .....        | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de suffrages exprimés : 16**

**Votes POUR : 16**

**Votes CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

**(M. LAGLEYZE donnant pouvoir à M. BAINVEL)**

|                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>049-254902257-20250912-DE_25_00442-DE<br>Date de télétransmission : 18/09/2025<br>Date de réception préfecture : 18/09/2025 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## **Adoption de l'avenant n° 1 à la Convention d'Avance en Compte Courant BVER du 21 décembre 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°23.21 du 7 juillet 2023 approuvant la convention d'Avance en compte courant auprès de la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables (BVER) ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Le SIVERT est actionnaire de la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables (BVER).

Par délibération n° 23.21 du 7 juillet 2023, le Comité Syndical du SIVERT de l'Anjou a décidé d'approuver le projet de Convention d'Avance en Compte Courant d'associé pour un montant de 15 000 € pour une durée de 24 mois, renouvelable une fois, et d'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

Le SIVERT a signé avec la SCIC-SAS Baugeois Vallée Energies Renouvelables (BVER) cette Convention d'Avance en Compte Courant le 21 décembre 2023. Suite à un appel de fonds, un versement de 5 000 € avait été effectué le 15 mars 2024.

La convention arrive à échéance le 21 décembre 2025. En l'état actuel des finances de BVER, compte tenu de son plan d'affaire et de la décision de son Comité de Direction du 2 juin dernier, celle-ci souhaite que le SIVERT procède au renouvellement de cette convention conformément aux dispositions de son article 3.

Par ailleurs, la BVER précise que pour pallier un éventuel besoin complémentaire en trésorerie pour 2026, la somme de 5000 € pourrait être inscrite au BP 2026 du SIVERT.

En conclusion le comité syndical décide à l'unanimité de :

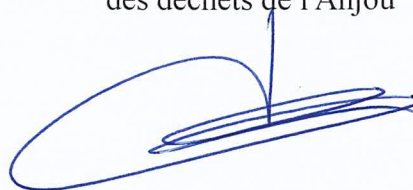
**Article premier :** D'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'avance en compte courant d'associé du 21 décembre 2023 (ci-joint Annexe 3)

**Article deuxième :** D'autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce afférente à cette convention

**Article troisième :** De prévoir pour le BP 2026 une somme de 5000 € à l'article 2764 (chapitre 27) au regard de ladite convention

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 12 septembre 2025  
- Comité Syndical - Délibération n° 25.31**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 septembre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 5 septembre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

|                                   |                                                     |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Dean BLOUIN .....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Yves JEULAND .....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Michel POMMOT .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Madame Christine RICHARD .....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Marc BAINVEL .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Yves BERLAND .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur David GEORGET .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Xavier DUPONT .....    | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER ..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER .....  | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN .....    | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Yves BOUCHER .....     | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Sylvie BEILLARD .....    | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Etaient excusés :***

|                                   |                                                     |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Adrien DENIS .....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur David LAGLEYZE .....   | Syndicat 3R d'Anjou, donnant pouvoir à Marc BAINVEL |
| - Monsieur Sébastien BERGER ..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Marcel DAVAL .....     | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Christian RUAUT .....  | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Didier GUILLAUME ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Judith GRIMA .....       | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de suffrages exprimés : 16** (M. LAGLEYZE donnant pouvoir à M. BAINVEL)

**Votes POUR : 16**

**Votes CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20250912-DE\_25\_00443-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

## **Subvention d'une étude pour le développement d'activités économiques et l'optimisation de l'énergie produite autour de l'UVE Salamandre, auprès de la Cci de Maine-et-Loire.**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu la délibération 25.07 en date du 21 février 2025,

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Avec le projet ECOCIR, et la valorisation de la chaleur fatale de l'UVE Salamandre, le SIVERT a permis le développement d'activités économiques complémentaires aux siennes (serres, station GNV, unité de méthanisation, ...).

Il s'agissait d'optimiser la chaleur fatale, tant pour des raisons environnementales qu'économiques. Ainsi le taux de valorisation atteint plus de 95% de performance énergétique, et assure une TGAP minimale au SIVERT de l'Anjou. Par ailleurs pour un euro investi par le SIVERT dans le cadre du projet ECOCIR, ce sont plus de 10 € qui ont été investi pour faire émerger des projets, et créer plus de cent emplois à terme.

La réalisation d'une seconde ligne de four est l'occasion de poursuivre et de renforcer cette démarche d'écologie industrielle territoriale en étudiant la faisabilité d'installation de nouvelles activités économiques complémentaires, en particulier sur la ZAC Salamandre. L'investissement porté va permettre le doublement de la production d'énergie électrique et thermique d'ici 2030.

Il s'agit donc d'étudier et d'accompagner les opportunités de développement d'activités (industrielles, agricoles, ...) concomitamment à l'avancée du projet, à partir des flux générés par l'UVE, mais aussi éventuellement par les flux générés par d'autres activités économiques.

En février dernier par la délibération n°25.06, au regard de l'évolution du projet, des sollicitations de plusieurs entreprises, des disponibilités et des modalités d'attribution des fonds leader, le comité syndical a décidé de faire réaliser une étude, en sollicitant notamment la Chambre de commerce et d'industrie de Maine et Loire ou encore l'ADECC. Le montant estimé du paramètre de l'étude était de 89000€, et le démarrage de l'étude conditionné à un niveau d'obtention de subvention de 70% (reste à charge 30% maximum pour le SIVERT).

Il s'avère qu'après plusieurs échanges avec la Communauté de Communes Baugeois Vallée et la CCI de Maine-et-Loire, au regard de l'évolution des montants disponibles et des nouvelles modalités de fonds leader, de l'engagement volontariste de la CCBV, et de l'implication de la CCI dans ce projet, il est nécessaire de réorienter la délibération prise en février 2025 ;

Il est apparu en effet utile de :

- Revoir le périmètre de l'étude ;
- Valider le principe d'un portage de l'étude par la CCI.

Sa finalité reste la même à savoir planifier la réalisation à terme d'un site exemplaire en matière d'écologie industrielle territoriale, et de permettre le déploiement de la ZAC Salamandre avec la création d'emplois. Cette étude doit à priori durer deux à trois années.

Le projet démarrera dès la fin 2025 et se terminera fin 2027. La majorité des actions seraient réalisées en 2026. Par ailleurs, un COPIL et un COTECH seront mis en place avec les partenaires et le futur délégataire afin de s'assurer que les actions proposées, prévues soient mises en place.

Le cout prévisionnel est réévalué à 165 874 € TTC, selon le plan de financement suivant :

| Dépenses                    |            |             | Recettes                                                                                            |            |       |
|-----------------------------|------------|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|-------|
|                             | MONTANT HT | MONTANT TTC |                                                                                                     | MONTANT HT |       |
| Dépenses de personnels CCI* | 70 294 €   | 70 294 €    | Leader                                                                                              | 48 000 €   | 29%   |
| Prestations externes        | 79 650 €   | 85 580 €    | Baugeois Vallée                                                                                     | 24 000 €   | 14,5% |
|                             |            |             | Sivert                                                                                              | 24 000 €   | 14,5% |
|                             |            |             | Autres contributions publiques ou privées (délégataire ou sous-traitants) et auto-financement CCI** | 69 874 €   | 42%   |
| Total                       | 149 944 €  | 165 874 €   | Total                                                                                               | 165 874 €  |       |

\* selon règles du Leader – taux horaire d'au maximum 37€/h

\*\* La contribution de la CCI serait d'au-moins 9%, sous réserve de validation lors de l'AG de la CCI du 19 septembre.



En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité:

- **Article premier** : De ne pas donner suite à la délibération n°25.06 du 21 Février 2025.
- **Article second** : De Participer activement à la réussite du projet ECOCIR2 pour favoriser l'implantation d'entreprises dans le cadre du projet d'extension de l'UVE de Lasse (doublement de sa production énergétique), notamment par la participation aux comités de pilotage, aux comités techniques et autres rencontres facilitant la mise en œuvre du projet
- **Article troisième** : D'attribuer une subvention de 24000€ HT net à la CCI de Maine-et-Loire pour l'étude du développement du projet ECOCIR2 représentant 14,5% du budget prévisionnel. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 011 art 62268.
- **Article quatrième** : De donner délégation à Monsieur le Président pour négocier et signer une convention avec la CCI de Maine -et -Loire, la Communauté de communes Baugeois Vallée, voire d'autres partenaires sur les modalités de fonctionnement et de réalisation de cette étude, ainsi que des modalités financières.

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou*  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGE

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20250912-DE\_25\_00443-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE  
THERMIQUE DES DECHETS DE L'ANJOU**

\*\*\*

**Séance du 12 septembre 2025  
- Comité Syndical - Délibération n° 25.32**

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 12 septembre 2025, s'est tenue au SIVERT de l'Anjou, à 10h00, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 5 septembre 2025. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

***Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :***

|                                   |                                                     |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Dean BLOUIN .....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Yves JEULAND .....     | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Michel POMMOT .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Madame Christine RICHARD .....  | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Marc BAINVEL .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Yves BERLAND .....     | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur David GEORGET .....    | Syndicat 3R d'Anjou,                                |
| - Monsieur Xavier DUPONT .....    | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Patrick PLANTIER ..... | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Daniel BROSSIER .....  | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN .....    | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Yves BOUCHER .....     | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Sylvie BEILLARD .....    | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Anatole MICHEAUD ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Etaient excusés :***

|                                    |                                                     |
|------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| - Monsieur Adrien DENIS .....      | Communauté de communes Baugeois-Vallée,             |
| - Monsieur David LAGLEYZE .....    | Syndicat 3R d'Anjou, donnant pouvoir à Marc BAINVEL |
| - Monsieur Sébastien BERGER .....  | Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire, |
| - Monsieur Marcel DAVAL .....      | Anjou Bleu Communauté                               |
| - Monsieur Christian RUAAULT ..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Monsieur Didier GUILLAUME .....  | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |
| - Madame Judith GRIMA .....        | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »  |

***Assistaient sans voix délibérative :***

- Mesdames et Messieurs LANDREAU, GERAULT, DABURON, PAPIN, CHARRUAU pour le S.I.V.E.R.T.

**Était Excusé :** Monsieur JM GUEVEL, Payeur départemental de Maine-et-Loire

**Nombre de membres en exercice : 22**

**Nombre de membres présents : 15**

**Nombre de suffrages exprimés : 16**

**Votes POUR : 16**

**Votes CONTRE : 0**

**Abstentions : 0**

(M. LAGLEYZE donnant pouvoir à M. BAINVEL)

Accusé de réception en préfecture  
049-254902257-20250912-DE\_25\_00444-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception préfecture : 18/09/2025

## *Informations et Questions diverses*

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1<sup>er</sup> avril 2008 ;

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021 ;

Vu la délibération n° 21.27 du 1<sup>er</sup> octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou ;

Vu l'arrêté de Monsieur le préfet d'Indre et Loire en date du 29 décembre 2023 ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

### **Considérant,**

Afin de tenir informés les membres du Comité syndical, de l'action du SIVERT, et de l'avancement des projets, le Président donne information sur les décisions prises et apporte des informations sur les sujets suivants :

- **Point sur le Centre de tri et la SPL :** Budget de la SPL (revu à la hausse en raison des travaux, de l'arrivée nouveau directeur et de l'augmentation du capital). Remplacement du Directeur Général de la SPL, arrivée au 1<sup>er</sup> décembre 2025
- **Point sur le renouvellement de la DSP**
- **Point sur l'étude ISDND**
- **Attention portée sur la fin d'année :**
  - 10 octobre 2025 : à 9h réunion du Bureau (présentation étude ISDND, les perspectives et éventuelle reprise par le SIVERT) puis Comité syndical à 10h
  - 1<sup>er</sup> décembre : à 10h réunion de travail du comité syndical (présentation du projet de revamping et d'extension) puis 14 h Comité syndical pour le choix de nouveau délégué
  - 19 décembre : à 10h Comité syndical avec DOB 2026 et adoption des conventions bancaires tripartites pour le portage de nos investissements
- **Décision du Président du 10/07/2025** pour la réalisation d'une « étude relative à la création d'espaces de réemploi-réutilisation et optimisation des flux de bas de quais de déchetterie » avec l'ADECC

**Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance**

**Jean-Luc DAVY**

Président du Syndicat mixte Intercommunal  
de Valorisation et de Recyclage Thermique  
des déchets de l'Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique  
U.V.E. SALAMANDRE - 996 Route de la Salamandre - LASSE - 49490  
Accusé de réception en préfecture : 049254902257-20250912-DE-2510044-DE  
Date de télétransmission : 18/09/2025  
Date de réception en préfecture : 18/09/2025